

RÈGLEMENT PARTICULIER DU « Ladies Panda 2026 » 100% Féminin à Juvignac Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2026 Complexe sportif des Garrigues – Allée Jean Moulin – 34990 Juvignac N° Autorisation FFBAD : en cours
--

JUGE-ARBITRE : Madame Claire RODRIGUEZ

Article 1 : Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) et les dispositions particulières de la Ligue Occitanie. Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie et par la Fédération Française de Badminton, son numéro de dossier est le : **en cours**.

Article 2 : Le tournoi est placé sous l'autorité de la Juge-Arbitre (JA) : Mme Claire RODRIGUEZ. Ses décisions sont sans appel. La JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement toute joueuse qui ne respecterait pas les règlements.

Article 3 : Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel Badnet.

Article 4 : La date limite d'inscription est le **28 septembre 2026**. Les séries seront désignées suivant le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort, le **1^{er} octobre 2026**.

Article 5 : Deux tableaux sont proposés : le Simple Dames (SD) le Double Dames (DD). La constitution des poules se fera par séries suivant le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH). Des poules de 5 ou 6 seront privilégiées dans la mesure du possible. Les organisateurs, en accord avec la juge-arbitre, définiront les séries pour assurer la meilleure cohérence en termes de niveau dans chaque série.

Article 6 : Une joueuse pourra s'inscrire sur deux tableaux. Simple le samedi après-midi et Doubles Dames le dimanche.

Article 7 : Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses licenciées FFBAD pour la saison 2026-2027 et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels. Le tournoi est ouvert aux joueuses de catégorie juniors, cadets, seniors et vétérans dans les séries NC, P, D et R.

Article 8 : Le nombre total d'inscrites est limité à 150 joueuses. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, même si elles sont arrivées avant la date limite.

Article 9 : Le montant des droits d'engagement est de 15€ pour un tableau, 17€ pour deux tableaux.

Article 10 : Les inscriptions et paiements se font en ligne sur badnet ou e-bad.

Article 11 : Aucun remboursement de l'inscription ne peut avoir lieu après la date de confection des tableaux, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Article 12 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 13 : Les horaires des matchs affichés sont donnés à titre indicatif et peuvent éventuellement être modifiés. Toute joueuse doit être présente dans la salle 60 minutes avant l'heure présumée de son match. Chaque joueuse doit s'enregistrer à la table de marque dès son arrivée ou via l'application e-bad. Si une joueuse désire s'absenter, elle doit en faire la demande auprès de la JA.

Article 14 : Les volants sont à la charge des participantes, avec partage égal entre les deux opposantes. Le volant officiel est le Linton 1 (plumes) en vente dans la salle.

Article 15 : Les matchs sont auto-arbitrés. Une joueuse peut à tout moment faire appel à la JA qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.

Article 16 : Les joueuses disposent d'un temps de préparation de 3 minutes. Ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes (de la fin du match précédent au début du suivant). Il pourra être réduit à la demande expresse de l'intéressée.

Article 17 : Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueuses devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, la juge-arbitre, les arbitres, les scoreurs, les coachs et le personnel médical.

Article 18 : Les volants touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en cours de jeu et let au service avec un maximum de 2 remises en jeu successives. Tout volant touchant un filin sera annoncé faute en jeu et let au service.

Article 19 : Chaque participante inscrite ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (1^{er} octobre 2026) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue de badminton Occitanie : arbitrage@badocc.org
Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, la licenciée s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Article 20 : La joueuse qui reçoit un carton noir se voit remettre par la juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles elle s'est exposée selon le règlement disciplinaire fédéral.

Article 21 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter

préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique des athlètes est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicament dopants pour le sport devra le signaler à la juge-arbitre avant son premier matchs.

Article 22 : Toute joueuse ayant consommé de l'alcool ne sera pas autorisée à se rendre sur les terrains. Les personnes en charge de la buvette ne serviront pas les personnes dont le comportement sera jugé déplacé et pourront les exclure du gymnase. Se référer à l'article 2 concernant les joueurs.

Article 23 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident.

Article 24 : Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Article 25 : Respect des contraintes sanitaires / remboursement en cas d'annulation : le club se conformera aux réglementations du moment émanant de la FFBAD / gouvernement / région / département / mairie. Celles-ci seront communiquées aux joueuses dès que possible. En cas d'annulation du tournoi, le club procédera au remboursement des joueuses en intégralité (si paiement au préalable).